



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1731

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation des déplacements de délégations Ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signature des accords-cadres

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1731**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Organisation des déplacements de délégations Ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signature des accords-cadres**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent accord-cadre a pour objet l'organisation de déplacements de délégations ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon, sous la forme de voyage "clef en main". Cette prestation comprend la fourniture (réservation, émission et livraisons) de titres de transport aériens et ferroviaires, nationaux et internationaux, ainsi que les prestations annexes : organisation des transferts, location de véhicule, hébergement, guides, interprètes, restauration et autres contributions pour des délégations de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon.

A ce titre, une convention de groupement de commande a été signée entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon. La Communauté urbaine agit en qualité de coordinateur, pour la passation, la notification et l'exécution de l'accord-cadre. Une mise en concurrence entre les candidats retenus aura lieu lors de la survenance de chaque besoin. Elle entraînera la conclusion d'un contrat unique, dit "marché subséquent" entre la Communauté urbaine et le prestataire.

Conformément à l'article 76 du code des marchés publics, une consultation selon la procédure adaptée pour les marchés publics de service relevant de l'article 30 supérieur à 193 000 € HT a été organisée.

La durée de l'accord-cadre est de 4 ans. Il est dit "multi-attributaire". Conformément à l'article 76-II du code des marchés publics, il est attribué à un minimum de 4 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres. Un contrat distinct est conclu avec chaque attributaire.

A titre indicatif les candidats sont informés que l'estimation du montant global de l'accord-cadre (tous attributaires confondus) en valeur est le suivant : 1 000 000 € HT sur 4 ans.

Le 30 juillet 2010, dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a classé et attribué les offres des entreprises suivantes : Fancy Voyages, Selectour, Prometour Europe et Voyages Paris Magenta.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les accords-cadres, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres conclus sans engagement de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes sur la durée de l'accord-cadre : Fancy Voyages, Selectour, Prometour Europe et Voyages Paris Magenta.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - chapitre 011 - opération n° 2032 - fonction 048.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.